



HJC
HAINAUT JOB COACHING
IMP Marchienne-au-Pont
Direction Générale de l'Action Sociale

*Chaque jour
avec vous*

«L'accompagnement vers l'emploi pour tous»

Promotion de l'emploi des travailleurs
à besoins spécifiques

Introduction

Suite à un appel à projets lancé par le Fond social européen en 2005, l'AVIQ a mis en place un projet visant à implanter en région wallonne la méthodologie de «l'emploi assisté» («supported employment»). Le constat étant qu'un certain nombre de personnes en situation de handicap rencontrent d'importantes difficultés à trouver, à garder un emploi ou une formation plus de quelques semaines.



Qui sommes-nous?

Un service provincial

En 2009, un second appel à projets auquel la Province de Hainaut a répondu, a permis d'étendre le projet wallon.

C'est donc en 2010 que « Hainaut Job Coaching » voit le jour et succède

à ce qui s'appelait alors le Service d'Insertion Socioprofessionnel Spécialisé.

L'inclusion de la personne en situation de handicap dans la société fait en effet partie intégrante de l'ADN de la Province de Hainaut depuis plus d'un siècle.

Cette politique est mise en œuvre par la Direction provinciale de l'Action sociale et HJC est l'un de ses 53 services spécialisés et adaptés aux besoins spécifiques.

C'est le seul service de ce type organisé par une institution publique.

Actuellement, il y a 14 services de job coaching répartis en région wallonne.

Missions:

Nos missions de base sont triples :

1. Accompagner le processus de mise à l'emploi de personnes en situation de handicap désireuses de travailler dans le circuit « ordinaire » du monde du travail.
2. Accompagner l'employeur dans le recrutement, sous forme de contacts réguliers et de conseils, tant au niveau humain, matériel et même financier, au niveau des primes et facilités fiscales par exemple.
3. Former une tripartite et la rendre solide, dans le dialogue, les échanges, l'écoute des uns et des autres,...

En contribuant à l'insertion socioprofessionnelle, en mettant en relation le monde du handicap et de l'emploi, nous favorisons l'inclusion des travailleurs à besoins spécifiques.

De manière générale, nous poursuivons donc un même objectif :
la bonne personne au bon endroit.

L'employeur et le travailleur doivent y trouver une satisfaction.

Avec les candidats-travailleurs, nous effectuons une anamnèse très précise des points forts et faibles, des attentes, des compétences, des freins,...

Une orientation vers une formation avant la mise à l'emploi, et parfois même une réorientation, peuvent être proposées.

Avec les employeurs, nous dressons un diagnostic précis des attentes, des moyens disponibles, des besoins,... Un rôle de conseil et de suggestion d'aménagement raisonnable, une guidance, une facilitation, une information font aussi partie de nos missions.

Conditions d'accès:

Le candidat doit avoir satisfait à l'obligation scolaire et répondre à, au moins, deux des critères suivants ou disposer d'un numéro AVIQ (autorisation à l'aide et recherche d'emploi).

- pas de qualification supérieure au Certificat d'Etudes de Base (CEB)
- avoir terminé sa scolarité en enseignement spécialisé
- compter 2 ans d'inactivité
- ne pas avoir expérimenté d'insertion en entreprise de plus d'un an les trois dernières années
- ne pas avoir été membre du personnel de production en ETA au cours des 6 derniers mois
- avoir été en formation les trois derniers mois (sauf formation qualifiante (FISPA)
- être sous contrat de travail mais en incapacité depuis+ de 6 mois
- déjà mis au travail chez un employeur désireux de signer une convention tripartite dans le mois
- OU avoir l'accord du Bureau Régional de l'AVIQ pour assurer le soutien



Pour qui travaillons-nous?

Travailleurs à besoin spécifiques:

Nous travaillons avec des personnes présentant tous types de déficiences et connaissant des difficultés d'ordre moteur, langagier, sensoriel ou intellectuel.

Les usagers du service sont des personnes issues de l'enseignement spécialisé, sortant de formation type Entreprise de Formation par le Travail (EFT), des régies de quartier, des personnes sans diplôme ou ayant déjà une reconnaissance au niveau de l'AVIQ.

Leur point commun : ils ou elles sont volontaires afin d'intégrer le monde du travail et de se mettre au service d'un employeur.

Notre mission étant la mise à l'emploi, il est primordial que le futur travailleur ait un projet professionnel déjà bien réfléchi et réaliste d'où l'importance d'une rencontre préalable avec le Job Coach afin de l'aider à l'affiner.

Notre priorité est le soutien VERS l'emploi et DANS l'emploi.

Employeurs :

Nous travaillons avec tous types d'employeurs, issus de tous secteurs d'activités confondus, tant public que privé (artisans, les PME, les très grosses entreprises...).

Zone d'interventions :

Notre secteur est le Hainaut et plus spécifiquement la région carolorégienne , afin de maximiser la proximité avec nos usagers.

**Les régies de quartier sont des associations d'un secteur mixte intégrant une production et une vente de biens et de services et des activités d'utilité sociale. Chaque régie de quartier passe des contrats aux conditions du marché avec les bailleurs sociaux et les collectivités locales.*

Quelle est l'action concrète des Job Coaches?

Les relais de terrain:

Concrètement, notre volonté est de mettre en relation des bénéficiaires avec de futurs employeurs. Nos jobs coaches sont donc principalement sur le « terrain ».

Ce sont des relais, des intermédiaires entre les besoins et les attentes.

Les jobs coaches qui forment l'équipe de Hainaut Job Coaching apportent un soutien intensif et individualisé à court, moyen ou long terme.

Au-delà des premiers contacts et des analyses de compatibilité entre attentes et besoins, ils sont des facilitateurs tant pour le travailleur que pour l'entreprise (l'employeur, les collègues, les clients...).

La réception de la demande d'intervention marque le début du processus.

Les jobs coaches évaluent les compétences, les faiblesses, les aspirations du travailleur.

Lors de la première entrevue, un dossier administratif, reprenant un maximum d'informations possibles, est d'ailleurs à constituer.

À savoir :

- Une fiche signalétique
- Un curriculum vitae
- La copie du certificat de qualification
- Les compétences acquises
- L'attestation d'inscription comme demandeur d'emploi
- Le taux journalier d'allocation
- Les documents CPMS
- Les documents médicaux
- Les rapports de stage
- ...

Au niveau de l'entreprise, le Job coach est à l'écoute, il visite traditionnellement l'environnement professionnel, et soutient le bénéficiaire lors de toutes les étapes du projet d'insertion professionnelle.

Grâce à son expertise et sa connaissance en matière d'aménagements raisonnables, de formations adéquates, ... il aide à la mise à en place de solutions.

Il organise des évaluations avec tous les acteurs concernés.

Comment fonctionnons-nous et avec qui?

Notre spécificité est que nous sommes le seul service wallon de job coaching à émaner d'un service public et à être directement attaché à un institut médico-pédagogique (IMP). Nous bénéficions donc de contacts privilégiés avec l'école secondaire de l'IMP René Thône de Marchienne au Pont qui forme des jeunes dans l'enseignement secondaire spécialisé qualifiant et non-qualifiant.

Les élèves sont issus des sections suivantes :

- Jardinage d'entretien
- Maçonnerie
- Mécanique – ferronnerie
- Mécanique – montage de pneus (aligneur(se))
- Mécanique – Aide mécanique (garagiste)
- Montage–placement d'éléments menuisés
- Commis de cuisine de collectivité
- Aide logistique en collectivité
- Assistance de réception (téléphoniste).

Nous restons bien sûr disponibles pour travailler avec d'autres partenaires et sommes naturellement partenaires des écoles d'enseignement spécialisé de la région de Charleroi et du Hainaut.

L'Aviq, le Forem, les CPAS, ... sont également de précieux partenaires.

Sans oublier les autres services de Job coaches avec qui nous collaborons en vue de placer la bonne personne dans le bon poste.

En résumé, notre collaboration avec les bénéficiaires

Avec les candidats-travailleurs, nous œuvrons à :

- Personnaliser le service offert
- Respecter le projet individuel
- Informer, orienter et évaluer
- Accompagner et adapter

Notre responsabilité : la mise et le maintien à l'emploi étayé par un suivi personnalisé, intensif et à long terme.

Nous contribuons aussi à :

- Construire une relation de confiance
- Définir des objectifs
- Explorer des options
- Apprendre à identifier et satisfaire les besoins
- Ajuster son attitude
- Anticiper les obstacles
- Poser des limites claires
- ...



En résumé, notre collaboration avec les recruteurs

Avec les employeurs, nous œuvrons à :

- Informer
- Accompagner
- Faciliter

Si une entreprise est prête à offrir un emploi, nous rencontrons l'employeur et lui faisons préciser les caractéristiques du poste à pourvoir et les besoins ou exigences particulières de l'entreprise.

Si l'entretien se révèle positif, nous donnons les informations concernant les différentes aides pour faciliter l'intégration professionnelle des personnes à besoins spécifiques.

Plusieurs possibilités s'offrent à l'employeur pour accueillir le travailleur.

Ce peut être dans le cadre:

- D'un stage « découverte »

Découverte d'un métier durant une semaine (renouvelable une fois).

Ce stage est gratuit et non rémunéré et permet de mieux comprendre les exigences du métier, de vérifier que celui-ci convient et intéresse le futur travailleur.

Les frais de transport sont remboursés.

- D'un contrat d'adaptation professionnelle

C'est un contrat de formation en situation réelle de travail.

Il est conclu pour une durée de 6 mois (renouvelable jusqu'à 1 an).

Un programme de formation est alors établi entre le stagiaire, l'entreprise et notre service.

Durant la période de formation en entreprise, nous suivons tant le bénéficiaire que l'employeur.

Par le biais d'évaluations régulières, la formation peut être adaptée.

L'objectif étant la mise à l'emploi.

Le stagiaire bénéficie d'indemnités de formation et du remboursement de ses frais de déplacements.

Durant cette formation, l'entreprise n'est pas soumise aux cotisations ONSS et l'AVIQ rembourse 70% des indemnités.

L'entreprise a la possibilité de se faire une image objective des possibilités du travailleur.

Elle le forme en fonction de ses besoins et de ses exigences.

Le point est régulièrement fait sur la progression de la personne.

Après la formation, si l'entreprise embauche le stagiaire, elle peut bénéficier d'une prime à l'intégration, d'une prime au tutorat, d'aides octroyées par d'autres pouvoirs publics ou d'aides spécifiques telles que la prime de compensation ou l'intervention dans l'aménagement du poste de travail.



Nos outils de communication

Pour faciliter les contacts et échanges avec notre service, nous avons mis en place :

- une page Google Business « Hainaut job coaching »
- une page web (recherche internet « Hainaut job coaching »)
- une page Facebook « Hainaut job coaching »
- une adresse électronique unique : hainaut.jobcoaching@hainaut.be

Nous pouvons diffuser un dépliant présentant brièvement notre service.

Pour le faire connaître en profondeur, nous pouvons aussi nous déplacer à la demande ou organiser une visioconférence.

Une présentation couplée (PowerPoint et brochure) ainsi que des échanges directs que nous privilégions avec plaisir peuvent aider à en savoir plus sur nos activités et les services que nous offrons.

À votre écoute.
À votre disposition.
Pour un emploi pour tous.

 332, Rue Brigade Piron
6061 Montignies-Sur-Sambre

 **071. 82 76 75**
du lundi au vendredi entre 8h et 16h30

 hainautjob.coaching@hainaut.be



Un service provincial d'action sociale

Agréé par



Avec le soutien du

